

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 02 FEVRIER 2023

DELIBERATION N°2023.00047

RESEAU DE CHALEUR DE FIRMINY - AVENANT N°4 AU CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 27 janvier 2023

Nombre de membres en exercice : 123
Nombre de présents : 64
Nombre de pouvoirs : 35
Nombre de voix : 99

Président de séance : M. Hervé REYNAUD,
Secrétaire de séance : M. Tom PENTECOTE

Membres titulaires présents :

Mme Nicole AUBOURDY, M. Abdelouahb BAKLI, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Caroline BENOUMELAZ, M. Jean-Pierre BERGER, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, Mme Audrey BERTHEAS, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Lionel BOUCHER, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Régis CADEGROS, M. Denis CHAMBE, Mme Catherine CHAPARD, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, Mme Laura CINIERI, Mme Viviane COGNASSE, M. Germain COLLOMBET, M. Pierrick COURBON, M. Charles DALLARA, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, Mme Marie-Pascale DUMAS, Mme Isabelle DUMESTRE, M. Frédéric DURAND, M. Jean DUVERGER, M. David FARA, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Pascal GONON, Mme Marie-Christine GOURBEYRE, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Catherine GROUSSON, M. Jacques GUARINOS, M. Rémy GUYOT, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Olivier LONGEON, Mme Nathalie MATRICON, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Tom PENTECOTE, M. Gilles PERACHE, Mme Nicole PEYCELON, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Ali RASFI, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT,

RECU EN PREFECTURE

Le 14 février 2023

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20230202-D20230004710

Date de mise en ligne : 14 février 2023

Mme Nadia SEMACHE, Mme Corinne SERVANTON, Mme Marie-Christine THIVANT,
M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES

Pouvoirs :

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Denis CHAMBE,
Mme Christiane BARAILLER donne pouvoir à Mme Marie-Pascale DUMAS,
Mme Françoise BERGER donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,
M. Cyrille BONNEFOY donne pouvoir à Mme Caroline BENOUMELAZ,
Mme Nicole BRUEL donne pouvoir à M. François DRIOL,
Mme Stéphanie CALACIURA donne pouvoir à Mme Aline MOUSEGHIAN,
M. Paul CORRIERAS donne pouvoir à M. Jacques GUARINOS,
M. Jordan DA SILVA donne pouvoir à Mme Viviane COGNASSE,
M. Gabriel DE ALMEIDA donne pouvoir à M. Abdelouahb BAKLI,
M. Jean-Luc DEGRAIX donne pouvoir à M. Jean-Paul RIVAT,
Mme Marianne DELIAVAL donne pouvoir à M. Christian JULIEN,
M. Fabrice DUCRET donne pouvoir à M. Christian DUCCESCHI,
Mme Véronique FALZONE donne pouvoir à M. Charles DALLARA,
M. Guy FRANCON donne pouvoir à M. Pascal GONON,
M. Marc JANDOT donne pouvoir à M. Régis CADEGROS,
Mme Delphine JUSSELME donne pouvoir à M. Robert KARULAK,
Mme Pascale LACOUR donne pouvoir à Mme Catherine GROUSSON,
M. Denis LAURENT donne pouvoir à M. Jean-Claude FLACHAT,
M. Claude LIOGIER donne pouvoir à M. Lionel BOUCHER,
M. Julien LUYA donne pouvoir à Mme Andonella FLECHET,
Mme Fabienne MARMORAT donne pouvoir à M. David FARA,
Mme Solange MORERE donne pouvoir à M. Philippe DENIS,
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
Mme Marie-Jo PEREZ donne pouvoir à Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE,
M. Marc PETIT donne pouvoir à M. Eric BERLIVET,
Mme Christel PFISTER donne pouvoir à M. Ali RASFI,
Mme Clémence QUELENNEC donne pouvoir à M. Pierrick COURBON,
Mme Brigitte REGEFFE donne pouvoir à M. Tom PENTECOTE,
Mme Laurence RICCIARDI donne pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER,
M. Alain SCHNEIDER donne pouvoir à Mme Laura CINIERI,
M. Gilbert SOULIER donne pouvoir à M. Jean-Marc SARDAT,
Mme Julie TOKHI donne pouvoir à M. Germain COLLOMBET,
M. Jacques VALENTIN donne pouvoir à Mme Marie-Christine THIVANT,
Mme Laetitia VALENTIN donne pouvoir à Mme Isabelle DUMESTRE,
M. Julien VASSAL donne pouvoir à Mme Audrey BERTHEAS

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-Alain BARRIER, Mme Michèle BISACCIA, M. Gilles BOUDARD,
M. Henri BOUTHEON, M. Christophe CHALAND, M. André CHARBONNIER,
Mme Frédérique CHAVE, M. Martial FAUCHET, M. Jérôme GABIAUD,
M. Michel GANDILHON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Daniel GRAMPFORT,
M. Christian JOUVE, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ, Mme Brigitte MASSON,
M. Yves MORAND, Mme Djida OUCHAOUA, M. Jean-Louis ROUSSET,
M. Christian SERVANT, Mme Eveline SUZAT-GIULIANI, M. Marc TARDIEU,
M. Gérard TARDY, Mme Eliane VERGER LEGROS

DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 02 FEVRIER 2023

RESEAU DE CHALEUR DE FIRMINY - AVENANT N°4 AU CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

Rappel

Par convention en date du 22 juillet 2013, la ville de Firminy a confié l'exploitation des installations de production et de distribution de chaleur sur son territoire à la société SDCF, détenue à 100 % par GDF SUEZ ENERGIE SERVICES, pour une durée de 12 ans dans le cadre d'un contrat d'affermage.

Un premier avenant, notifié le 13 octobre 2014, avait pour objet de :

- Ajuster le programme des travaux de Gros Entretien et Renouvellement pour intégrer les travaux de mise en conformité et désamiantage de la chaufferie par le délégataire ;
- Prendre en compte des nouveaux délais pour la réalisation de la chaufferie bois ;
- Appliquer les nouvelles taxes sur le gaz naturel (TICGN) et ajuster les tarifs en conséquence.

Saint-Etienne Métropole a repris la compétence « Création, aménagement, entretien et gestion des réseaux de chaleur ou de froids urbains » depuis le 1^{er} janvier 2016. Dans ce cadre, un second avenant notifié le 04 mars 2020 est venu modifier la convention afin de :

- Fixer le montant de la redevance supplémentaire suite aux investissements réalisés pour l'extension du réseau sur le quartier de La Tardive et pour l'installation du décendrage automatique ;
- Généraliser les modalités de variation de la redevance en fonction des puissances souscrites sans nécessiter de nouvel avenant ;
- Préciser l'encaissement et l'affectation de la nouvelle recette R2 liée aux extensions ;
- Préciser les modalités des frais de raccordement lorsque les investissements sont réalisés par le délégant ;
- Inclure dans la redevance R1taxe les coûts de stockage supportés par le délégataire depuis le 1^{er} avril 2018.

Un troisième avenant notifié le 20 février 2022, a permis de :

- Modifier le terme R1CO2 pour prendre en compte le nouveau plan d'allocation et le prix d'achat des quotas de CO2 ;
- Mettre à jour la redevance due par le délégataire en contrepartie de la prise en charge des ouvrages de la délégation pour tenir compte de nouveaux raccordements et de la prise en charge de l'entretien du groupe électrogène.

Motivation et opportunité

Une part très conséquente des recettes de la DSP provient de la vente de l'électricité produite par la cogénération gaz (plus de 5 M€ sur un chiffre d'affaires de 11 M€), ce qui permet jusqu'à présent de contenir le prix de la chaleur pour les abonnés.

Or, le contrat d'obligation d'achat prendra fin au 1er octobre 2023 et ne pourra pas être renouvelé, ces dispositifs étant désormais supprimés. Le contrat de DSP prévoit alors une clause de revoyure spécifique afin de déterminer l'impact sur l'économie de la délégation.

Par ailleurs, l'envolée des prix du gaz naturel depuis novembre 2021, accentuée par les conflits internationaux, génère une nouvelle contrainte forte pour SDCF. En effet, la formule d'indexation du gaz prévue au contrat est basée sur un indice INSEE qui ne reflète pas les cours actuels (marché PEG).

Aussi, le maintien d'un équilibre de la délégation supposerait une augmentation du prix de chaleur pour les abonnés de l'ordre de 40 €/MWh (+33%), ce qui n'est pas souhaitable.

Des solutions techniques ont alors été recherchées pour augmenter la part d'énergies renouvelables dans le mix énergétique (actuellement de 52%) et, par conséquent, maintenir un équilibre économique de la DSP tout en limitant la hausse de prix de chaleur.

Contenu

Le Délégué réalisera, sous sa maîtrise d'ouvrage, les investissements suivants au sein de l'actuelle chaufferie biomasse :

- Remplacement d'une actuelle chaudière bois de 3.2 MW par une chaudière bois de 5 MW à eau surchauffée ;
- Installation d'une pompe à chaleur à absorption avec récupération d'énergie sur les fumées (1.2 MW).

La mixité énergétique et tarifaire sera alors portée à 82%. Le montant des travaux est estimé à 6.15 M€ HT et une subvention de l'ADEME de 1.5 M€ est espérée.

Dans la mesure où ces équipements ne seront opérationnels qu'en septembre 2024 et que le contrat de DSP arrivera à son terme en 2025, les conditions suivantes sont précisées dans l'avenant n°4 :

- L'amortissement des travaux, liés à des ouvrages de production de chaleur, s'effectue comme classiquement sur 25 ans. Ainsi, compte-tenu de la date d'échéance du contrat, il apparaît nécessaire de prolonger le contrat de 5 ans, jusqu'au 31 juillet 2030, et d'introduire une valeur résiduelle de 3 469 k€. Dans le cas d'une relance d'une DSP, cette somme sera reprise et versée par le nouveau délégataire et ne sera pas à charge de Saint-Etienne Métropole.
- Afin de lisser et limiter la hausse de prix de chaleur pour les abonnés à 8.2%, les nouveaux tarifs seront appliqués dès le mois d'août 2023, l'écart de mixité entre août 2023 et septembre 2024 étant pris en charge par le délégataire. De plus, la redevance versée à Saint-Etienne Métropole au titre de la prise en charge des investissements initiaux sera diminuée de 30%, ce qui permettra de maintenir un

équilibre budgétaire. En revanche, la cogénération gaz sera maintenue sur le marché de capacité et les recettes seront reversées à la Métropole afin de poursuivre les travaux de renouvellement du réseau de chaleur.

- L'indexation des tarifs du gaz sera alignée sur le PEG, afin de maintenir un équilibre de la DSP.

Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré :

- **approuve l'avenant n°4 à la convention de délégation de service public de production et de distribution de chaleur sur la commune de Firminy ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer le présent avenant à la Délégation de Service Public, dont un exemplaire restera joint au présent dossier,**

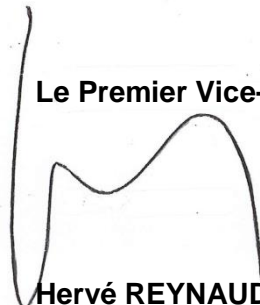
Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le secrétaire de Séance,



Tom PENTECOTE

Le Premier Vice-Président,



Hervé REYNAUD